

Watk

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 29 juillet. — S. M. a reçu à Sacedon M. d'Oubril, envoyé extraordinaire de l'empereur de Russie. Elle a fait l'honneur à ce ministre de l'admettre, le même jour, à sa table.

— M. le comte de Revilla-Gigedo que le gouvernement espagnol avait désigné pour remplacer le duc de San-Carlos à Paris, et qui n'a pu obtenir d'être admis en qualité d'ambassadeur, vient d'être nommé ambassadeur extraordinaire à Londres, en remplacement de M. Zéa-Bermudez, aujourd'hui ministre d'état de ce royaume.

— On vient de publier dans toutes les communes de la Catalogne un ordre transmis par le capitaine-général, d'après lequel S. M. prohibe, dans toute cette province, l'usage de la coiffure appelée *casquettes* (*cachucas*). D'un autre côté, les *chapeaux blancs* avaient été défendus dans l'Aragon, il y a quelque tems.

ALLEMAGNE.

Hanovre, le 21 juillet. — Quoiqu'on en dise, les négociations relativement à un envoi de troupes en Portugal continuent toujours; elles occupent même tous les grands cabinets à la fois.

A Paris, lord Stuart a eu plusieurs conférences concernant cet objet avec M. de Villèle. A Londres la négociation a eu lieu, nonseulement entre M. Canning et l'ambassadeur français, mais encore entre le ministre anglais et l'ambassadeur russe. En outre, les ambassadeurs des puissances continentales auprès de la cour de France ont eu des pourparlers à ce sujet avec M. de Villèle. C'est sans doute l'affaire du Portugal qui a engagé le prince d'Estéshazy à retourner si précipitamment à Londres, au moment même qu'il voulait faire un voyage à Vienne: à peine arrivé de Londres sur le continent, il fut appelé au Johannisberg; il avait même fait une excursion à Coblenz avec le prince de Metternich et ses illustres hôtes, lorsque dans cette ville même il fut déterminé à retourner en toute hâte à Londres par Calais.

Il est certain qu'à la date d'aujourd'hui notre gouvernement n'a pas encore connaissance de la décision, qui aurait été prise à Londres, sur l'envoi de troupes anglaises ou hanovriennes à Lisbonne.

On voit par tous les rapports, et il résulte des nouvelles, que les affaires du Portugal présentent de grandes difficultés. Le parti anti-anglais y déploie toute l'activité possible à l'effet de reprendre de l'influence; c'est peut-être le principal motif pour lequel le ministre portugais a demandé à l'Angleterre son assistance militaire, afin d'en imposer non seulement aux mécontents, mais aussi au parti des absolutistes.

— La gazette de Brême contient l'article suivant de Hanovre, le 27 juillet: « On apprend d'une manière positive qu'il a été commandé 5,000 schakos et autres objets d'équipement; on croit qu'ils serviront aux hommes destinés à composer l'envoi présumé de troupes en Portugal, dont on évalue le nombre de 6 à 10,000 hommes. Le commissariat qui les accompagnera consistera en 70 individus. On désigne notre régiment des gardes à pied, 800 hommes de cavalerie et 208 artilleurs comme étant destinés pour le Portugal. Néanmoins, jusqu'à ce moment, il manque à cet égard, de confirmation ultérieure. »

Francfort, le 2 août. — Nous recevons de tems en tems des nouvelles singulières sur les pays de Bade, où il paraît exister un grand nombre de visionnaires des deux sexes. Ils prétendent être inspirés, tournent les yeux, ont des convulsions, regardent le ciel et se mettent à prêcher. Entre autres, une paysanne, qu'on reçoit dans les premières maisons de Carlsruhe, y fait beaucoup de sensation; on recueille avec grand soin ses sermons, et déjà on en a réuni vingt-sept. Ces fanatiques ont leurs conciliabules secrets dans l'Odenward. Quant à la réunion des deux rits protestans, qui s'est opérée dans une partie des pays de Bade, elle trouve cependant quelquefois de la résistance. On cite des contrées où, depuis la réunion des deux églises, les habitans ne craignent pas de faire quelquefois jusqu'à six lieues pour suivre leur culte d'après le rit ancien.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 juillet. — Mardi dernier, les restes du baron de Montesquieu de Bridge-Hil-House, ont été déposés dans

nsberg h.

l'église de Bridge. Le baron était maréchal héréditaire de France, d'une ancienne famille de Guienne, et descendant de l'illustre Montesquieu. Napoléon lui rendit ses biens patrimoniaux, qui avaient été confisqués pendant la révolution française, par égard pour la mémoire de son aïeul.

— Le prince et la princesse de Polignac ont donné, mardi dernier, un grand dîner diplomatique à M. et à Mme. Canning. Tous les ambassadeurs et ministres étrangers avaient été invités. La soirée a été terminée par un concert, où l'on a entendu Mme. Pasta et quelques autres artistes distingués.

— Parmi différens bruits qui ont couru à la bourse, on a entendu parler de la démission de lord Liverpool; et de son remplacement par le duc de Wellington. Le *Courier* qui rapporte ce bruit sans commentaire, annonce ensuite que lord Liverpool a quitté Londres mercredi soir pour se rendre à sa maison de campagne de Com-Wood.

— Il paraît que l'envoi des troupes de terre en Portugal est définitivement ajourné, et que l'on se bornera, pour le moment, à conserver dans le Tage une escadre, dont la présence suffira pour produire l'effet moral que l'on se propose, et seconder des vues politiques qui se modifieront selon les circonstances, afin de garantir et consolider de plus en plus l'influence britannique dans cette contrée. (*V. art. Hanovre.*)

— Vers le milieu de ce mois, une lettre particulière a paru dans le *West-Briton*, contenant beaucoup d'allusions à un certain parti formé à Lisbonne. On y parlait, entr'autres choses, d'un certain lord dont les liaisons avec le Portugal sont très-connues. On faisait même entendre qu'influencé par cette passion qui, à en croire les auteurs classiques, triomphe des dieux et des hommes, sa seigneurie avait été entraînée par les caresses féminines à appuyer de son autorité certaines machinations récentes de la reine de Portugal, machinations qui n'étaient nullement d'accord ni avec son caractère, ni avec son pays.

Nous avouons franchement que nous doutons de l'exactitude de cette narration; mais comme on annonce que le lord en question a été rappelé par suite de ces intrigues, et qu'un changement va en résulter dans nos représentations et dans la Péninsule, nous croyons convenable d'en toucher quelques mots. On assure que sir W. A'Court va succéder à sir Ed. Thornton, et qu'un nouveau ministre va être envoyé en Espagne. Il n'est sans doute agréable à personne d'être nommé résident près d'aucune de ces deux cours. Le ministre envoyé près de Ferdinand doit avoir surtout du nerf et de l'expérience.

— Tous les journaux se moquent avec assez peu de ménagement d'un décret assez amusant de l'empereur d'Autriche, qui exclut de son empire des dames anglaises désignées par leurs noms, avant que ces dames aient songé à aller chercher l'ennui dans les possessions de sa majesté impériale.

— Le *Courier* annonce que l'on doit regarder comme sans aucun fondement la nouvelle donnée par un journal du matin, de la levée de deux régimens de nègres et de deux régimens de condamnés pour renforcer la garnison du cap Coast.

— On prétend que le ministère a adopté définitivement le principe de l'indépendance des états de Colombie et de Buénos-Ayres, et que l'on s'occupe déjà des formalités préliminaires pour la sanction publique de cet acte important et décisif, qui ne tardera pas longtems, dit-on, à avoir lieu.

— Il paraît, d'après une lettre de M. Hamilton, commissaire de S. M. britannique à Bogota, adressée à M. Planta, que les lumières font des progrès rapides dans la Colombie. Des bibliothèques publiques, des collèges et des séminaires ont été établis dans plusieurs villes, et chaque jour il paraît des écrits dignes de la liberté de la presse. La tolérance religieuse a gagné du terrain, et déjà les liens les plus intimes unissent la Grande-Bretagne à la Colombie, sans qu'il y ait possibilité de rivalité de la part d'aucune autre puissance; ces liens étant des deux côtés resserrés par l'intérêt politique.

— Un fait, insignifiant en apparence, avait fait naître dernièrement la plus vive inquiétude, et donné lieu à des conjectures graves sur des combinaisons de haute politique. Les réfugiés espagnols devaient toucher, le 20 de ce mois, la pension qui leur a été accordée par le gouvernement à titre de secours. Ce paiement avait été fait régulièrement pendant deux mois, avec une certaine ostentation et une publicité remarquable. On assurait que les cabinets alliés avaient adressé une note

menaçante au cabinet de Saint-James, pour réclamer fortement contre cet acte de générosité. On ajoutait que le ministère anglais était partagé à cet égard, et que M. Canning et le duc de Wellington étaient les seuls qui soutinssent avec fermeté une première résolution qui devait être irrévocable, pour ne pas compromettre l'honneur et la dignité nationale. Enfin, après plusieurs jours d'incertitude et de crainte, le paiement a été fait de nouveau hier et ce matin, comme à l'ordinaire, par le général Roche, au nom du gouvernement. Tous les réfugiés espagnols qui n'avaient pas encore figuré sur les premières listes de classification ont été compris dans cette dernière distribution.

— On a reçu aujourd'hui des lettres d'Alexandrie, qui annoncent que l'expédition contre la Morée a été suspendue, et que le vice-roi fait adroitement usage de la politique pour déguiser à la Porte la répugnance qu'il éprouve à la faire servir contre les Grecs.

Du 1er août. — Il est arrivé des dépêches du colonel Sutherland, qui commande les troupes sur la Côte-d'Or, du 31 mai. On y trouve de nouvelles preuves que les Ashantées sont des ennemis plus redoutables qu'on ne l'aurait pensé. Le major Crisholm s'était flatté de les surprendre, le 21 mai; il marcha sur leurs positions, et la première attaque lui promettait un succès apparent. Il tua un assez grand nombre d'Africains, et leur fit des prisonniers. Mais il ne tarda pas à apprendre que le roi des Ashantées venait d'arriver au camp, avec un renfort qui portait ses troupes à 16,000 hommes. Le major Crisholm jugea prudent de battre en retraite. La plus grande confusion règne au Cap-Coast. Le combat du 21 a été plus sanglant qu'on ne l'avait cru d'abord. Nos troupes ont eu 150 tués et 800 blessés. Le roi des Ashantées n'est plus qu'à cinq milles de la forteresse anglaise, où se trouvent entassés plusieurs milliers de femmes et d'enfants qui augmentent l'embarras de la défense et la crainte de la famine. On se tromperait étrangement, si l'on prenait les Ashantées pour de simples sauvages. Il suffit de les voir combattre pour s'en former une idée. Ils avancent sur plusieurs colonnes contiguës. Dès que le premier peloton a fait feu, il fait un à-droite ou un à-gauche pour laisser tirer le second, et il recharge pendant ce tems : ainsi de suite jusqu'à la queue de la colonne, qui, par ce moyen, se reforme sans cesse en entretenant un feu continu. S'il sont repoussés, ils se rompent avec une rapidité merveilleuse, et ne présentent plus qu'une nuée de tirailleurs encore très-à craindre.

— Nous nous estimons heureux de pouvoir annoncer le retour à Chittagong de M. Chew, lieutenant de *la Sophia*, et de ses camarades perfidement arrêtés par les Birmans à Arran le 20 janvier dernier. A leur arrivée au lieu où ils avaient été invités à se rendre par le commandant des Birmans, ils furent cernés par la force armée. Les chefs demandèrent à M. Chew si le vaisseau mouillé devant Shapurée était le sien, et quel traitement lui faisait la compagnie des Indes. Il répondit à ces diverses questions, et on lui répondit que le roi d'Ava lui accorderait un traitement plus considérable s'il consentait à entrer à son service. On continua de le questionner pendant quelque tems; il se leva pour prendre congé, mais des hommes armés l'en empêchèrent, ils le désarmèrent ainsi que ses compagnons, et ils les renfermèrent dans le fort où ils furent dépouillés; ils furent ensuite conduits sous une escorte de 20 hommes, vers la rivière où ils furent jetés dans un bateau qui les transporta à Myatook. Ils furent encore mis dans un bateau où ils restèrent pendant 48 heures sans provisions; de là ils furent transportés à Arracan. M. Chew demanda une audience qui lui fut accordée par le raja, il voulut savoir pourquoi on l'avait arrêté. On lui demanda pourquoi il avait amené un vaisseau de 18 canons tout près de l'île de Shapurée, propriété des Birmans: il répondit qu'il avait eu l'intention d'y prendre du bois et de l'eau. Le raja lui déclara qu'il était étranger à son arrestation, qu'il allait en écrire au roi d'Ava. Le 13 février, on renvoya M. Chew et ses compagnons à Myatook, d'où il leur fut permis de retourner à Chittagong. Il est à remarquer que le 13 février, jour de leur délivrance, est aussi celui où les Birmans furent si battus à Buddapore par le capitaine Johnston. Il n'y a pas de doute qu'ils ne doivent leur liberté à l'impression produite par le succès de cette attaque. Cette circonstance est d'un bon augure pour la prompte cessation des hostilités.

FRANCE.

Paris, le 3 août. — MM. les électeurs se sont réunis ce matin à neuf heures dans leurs différentes sections. Comme aux dernières élections, le plus grand nombre des électeurs constitutionnels avaient été, grâce aux soins de M. le préfet de la Seine, parqués dans la section la plus éloignée, au *Salon de Mars, Champs-Élysées*.

Dans une section, les électeurs ont demandé qu'une balustrade qui les séparait du bureau et qui se trouvait par trop éloignée, fut rapprochée. M. le président s'y est vivement opposé. Quelques électeurs ont alors envahi le bureau et manifestaient l'intention de se placer derrière le président pour contrôler le dépouillement des suffrages. M. Trudon a fait introduire un officier de gendarmerie qui, au nom de la loi, a sommé les électeurs de se retirer. Ils ont obéi sans résistance.

En réunissant les différentes sections on trouve le résultat suivant :

Nombre des votans: 984. Voix constitutionnelles, 501. Voix ministérielles, 458. Suffrages perdus, 25.

Les électeurs constitutionnels l'ont donc emporté de 43 voix.

— Le conseil des ministres qui a eu lieu hier chez M. le comte de Villèle, a duré jusqu'à dix heures et demie du soir.

— Depuis trois jours, les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse se réunissent chez M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.

— On assure aujourd'hui que le nouveau ministre des affaires étrangères sera nommé d'ici à quelques jours. On balance, dit-on, qu'entre M. de Clermont-Tonnerre et M. de Doudeauville. Si le premier est élu, le second le remplacera à la marine, et dans ce cas, M. Sosthène de la Rochefoucauld succédera, dit-on, à son père dans la direction générale des postes.

D'après les bruits qui viennent de Saint-Cloud, et qui circulent ce soir à Paris, M. le général Bourmont serait nommé ministre de la guerre, M. de Martignac ministre de l'intérieur, M. de Corbière, et à son refus M. Ravez ministre de la justice; M. le président du conseil resterait toujours. Ce ne serait donc qu'une nouvelle édition de l'administration actuelle; et comme le disait quelqu'un, ce sera moins un changement de ministère qu'un renouvellement de bureaux de M. de Villèle. (Const.)

— Une scène affligeante, et semblable à celle qui se passa il y a un an, a eu lieu à Madrid, le dimanche 25, dans la soirée. On sait que le quartier *Saint-Antonio*, résidence ordinaire des militaires, est trop souvent troublé par des querelles qui s'élèvent dans les cabarets. Cette fois encore les fumées du vin et une jeune fille ont mis aux prises quelques soldats espagnols et français, 13 ou 14 ont été blessés, et 2 ou 3 d'une manière dangereuse.

On instruit cette affaire. Il paraît déjà d'après les premières enquêtes que la bagarre a été provoquée par trois jeunes émissaires secrets, qui s'acharnaient à insulter les Français depuis quelques jours, sans que ceux-ci leur eussent donné le moindre sujet de plainte. Deux de ces provocateurs ont été arrêtés, le troisième a pris la fuite.

Il n'y a aucun doute que les ennemis éternels de l'ordre manœuvrent en secret pour séduire les imprudens et troubler l'harmonie qui règne entre les soldats des deux nations. Rien n'a été épargné par les malveillans, pour donner une importance alarmante à un événement dont à peine on a eu connaissance dans les autres quartiers de Madrid, puisqu'il a suffi de la présence des généraux Digeon et Quesada pour rétablir le calme. (Etoile.)

— *Le Journal des Débats* dit aujourd'hui que si un jour russe s'avisaient de parler avec mépris de la classe inutile des gens de lettres, le mépris public en ferait justice sur-le-champ; et que si M. Schischkoff, ministre de l'instruction publique, savait qu'un de ses employés osât insulter les littérateurs et les savans, il le prierait à l'instant de rentrer pour quelque mois au collège.

— *Les Ermites en liberté*, faisant suite aux *Ermites en prison*, paraîtront enfin aujourd'hui. Peu d'ouvrages ont été attendus avec autant d'impatience. L'association littéraire MM. Jouy et Jay répond d'avance du brillant succès que doit obtenir les nouveaux ermites, qui n'auront bientôt rien à envier aux six éditions des *Ermites en prison*.

— On lit dans le *Journal de Seine-et-Oise* (Versailles), samedi dernier, ce qui suit :
« On assure que, jeudi dernier, un huissier de Versailles assisté de M. le juge-de-peace du canton de Marly, est entré dans le pavillon de la Jonchère, appartenant à M. Ouvrard, ci-devant munitionnaire général de l'armée d'Espagne, à l'effet de l'y réter, faute par lui d'avoir payé une créance de près de trois millions. »

— Les élèves de l'école de cavalerie récemment établie à Versailles sont consignés depuis trois jours. Un piquet suisse est placé à la porte du quartier qu'elle occupe, et quelques élèves ont été amenés dans la prison de l'Abbaye. On prétend que tout ce désordre a été occasionné par le refus de ces élèves de paraître dans une circonstance solennelle autrement que dans l'uniforme des régimens auxquels ils appartiennent.

— Le 4 juillet dernier, le détachement des voltigeurs qui se stationnait dans le Fiumorbo, a arrêté le nommé Pierre Beraldacci au moment où il assommait à coups de pierres la femme Marinuccia de Ventiseri, qui était endormie. Cette femme a succombé aux coups de son assassin.

— La ville de La Fère, arrondissement de Laon, a été témoin, il y a quelques jours, d'un événement dont on ne trouve peut-être pas un exemple.

Le nommé Foufot, canonnier au 3e régiment d'artillerie étant en faction à la porte Saint Firmin, vit tout à coup bouillonner l'eau d'un fossé qui avoisine cette porte. Attribuant quelques gros poissons cette agitation soudaine, il plongea cet endroit son fusil armé de sa bayonnette; il sent de la résistance et retire doucement son fusil; mais, ô surprise! c'est un enfant qu'il vient de pêcher. Cet enfant est un garçon de 7 à 8 ans, qui étant à jouer sur le bord du fossé venait d'y tomber sans qu'on s'en fut aperçu.

— Ces jours derniers, une rixe violente s'étant élevée entre deux cultivateurs de la commune de Gradignan, pour la misérable somme de 1 fr. 50 c., l'un d'eux prit son fusil chargé et armé de sa bayonnette, et tira sur l'autre. Ce dernier, quoique blessé, eut néanmoins la force de saisir le fusil, d'en lever la bayonnette et d'en frapper son adversaire, en sorte qu'ils sont grièvement blessés tous les deux. Celui qui a reçu le coup de feu vient d'être transporté à l'hôpital St. André, et M. le juge d'instruction a commencé la procédure relative à cette affaire.

— On lit dans le Journal du Gard : « L'affluence des étrangers à la foire de Beaucaire n'a pas été aussi considérable que les années précédentes; le nombre des marchands ayant été moindre, plusieurs magasins sont restés sans location; cependant on a fait un très-grand nombre d'affaires, les marchandises se sont rapidement envolées et à des prix avantageux; les toiles peintes, les articles fabriqués à Mulhouse, à Rouen, ceux fabriqués à Nîmes les draps de Bédarieux, les cuirs, ont eu beaucoup de cours. Plusieurs fabricans ont vendu non-seulement ce qu'ils avaient porté en foire, mais encore sur des échantillons, ce qu'ils avaient fabriqué. En général il y avait long-tems que la foire n'avait été aussi bonne. On y a remarqué un assez grand nombre d'Espagnols, de Sardes et de Corses.

— Les nouvelles de la Vera-Cruz sont du 12 mai. On y lit que le dictateur Bravo se donne beaucoup de mal pour préparer sa résistance à l'invasion d'Iturbide, mais qu'il ne peut rien terminer par suite de l'épuisement total des caisses publiques et des fortunes particulières. (L'Étoile.)

— La chambre des pairs a ouvert aujourd'hui la discussion sur le projet de loi des finances. La chambre a entendu sur l'ensemble du projet : MM. le comte de Truguet, le comte d'Escars, le marquis de Marbois, le comte de Marcellus et le ministre des finances. La délibération sur les articles commencera demain.

BOURSE DE PARIS. — Du 2 août.

La liquidation paraît se faire assez bien.

La bourse d'aujourd'hui a été extrêmement animée; à la vivacité des mouvemens produits par la liquidation s'est joint l'événement de la hausse, qui, elle-même s'est présentée avec des symptômes assez singuliers pour éveiller de nouveau les spéculateurs, même ceux qui avaient l'air de s'en dégoûter. On a vu une hausse de 40 c. à la fois, chose rare et qu'on n'avait pas vue depuis plusieurs mois, peut-être depuis plus d'un an.

BOURSE du 2 août. — 5 p. c. con. Jouiss. du 22 mars 1824, 98 fr. 90 c. Act. de la banque.....

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 5 août. — Ces jours derniers, un des témoins appelés dans l'affaire des employés forestiers du Hainaut, et qu'on dit être le dénonciateur des malversations commises, se présenta dans l'estaminet vis-à-vis de l'entrée de la cour supérieure de justice, et y demanda du café, en disant que celui qu'il prenait dans son logement, lui paraissait constamment mauvais et qu'il croyait qu'on avait dessein de l'empoisonner. La maîtresse de l'estaminet lui prépara elle-même le café qu'il demandait et le lui servit avec du lait et un petit pain beurré. Mais à peine la première tasse fut-elle versée, qu'il sortit sans dire mot, puis rentra quelques minutes après avec un commissaire de police à qui il s'était plaint de ce qu'on avait mêlé du poison dans le café et dans le beurre qu'on lui avait présentés. Cet officier de police saisit le petit pain ainsi que le contenu de la tasse qui était resté intact, et porta le liquide chez un chimiste qui n'y découvrit rien de malfaisant. Il paraît que le plaignant a l'imagination frappée de la crainte d'être empoisonné. Quoiqu'il en soit, la maîtresse de l'estaminet est aujourd'hui mandée devant le juge d'instruction, et le public croit difficilement à un crime aussi atroce de la part de personnes connues, et qui ont jusqu'à présent, joui d'une réputation sans tache. On ajoute que le reste du café a été bu à l'instant même par la femme dénoncée et par sa famille qui n'en ont éprouvé aucun mauvais effet. Cette aventure fournit matière à beaucoup de conjectures.

— En vertu de l'arrêt royal, du 9 juillet, qui autorise à faire des collectes en faveur des incendiés de Waalwyk, les états députés des provinces viennent de prier les autorités locales de faire un appel à la générosité de leurs administrés, en indiquant le jour où les personnes qu'elles auront désignées, iront à domicile recevoir la collecte, dont le montant sera versé entre les mains des commissaires de district. Les dommages occasionnés par l'incendie de Waalwyk s'élevaient à une somme d'environ 200,000 fl., et ce désastre réduit à la misère cinq à six cents habitans.

— La cour supérieure de justice, chambre des appels correctionnels, a condamné hier la nommée Louise Monseur, femme Mayence, ayant demeuré rue du Pont-Neuf en cette ville, à treize mois d'emprisonnement, etc., comme convaincue d'attentat aux mœurs, en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de jeunes filles mineures.

LIÈGE, LE 6 AOUT.

Par arrêté du 10 juillet dernier, S. M. a décidé que les juges-de-peace à qui elle a permis de cumuler les fonctions de chefs d'administrations municipales, ne pourront jamais siéger comme juges en cas de poursuites pour contravention aux réglemens locaux, devant les tribunaux de simple police, et qu'en semblables occurrences ils devront se faire remplacer par leurs suppléans.

— Les maîtres de forges de la province de Namur ont reçu ainsi que ceux du Hainaut, l'invitation de sonnettre les fers de leurs usines aux expertises requises, à l'effet de connaître

s'ils sont en état de fabriquer et de fournir les fers propres au service de la marine.

— M. Matthew Robertson, de Glasgow, vient d'inventer un flottant dont le principe est semblable à celui des flottans employés par les Hollandais et connus sous le nom de chameaux. Cet appareil est destiné à mettre les navires chargés à même de descendre et remonter les rivières dont la profondeur n'est pas égale à leur tirant ordinaire d'eau. Il consiste en un bateau plat ponté, d'une capacité double ou triple de celle du navire, avec une ouverture dans le milieu, assez large pour le recevoir. Ce bateau plat est formé de deux pièces qui sont unies par un fort gond à la proue et une forte agraffe à la poupe. Lorsque l'agraffe est détachée les deux parties du bateau se séparent, le navire entre dans l'espace ouvert au milieu; après quoi les côtés du bateau sont de nouveau fermés et attachés. Quatre fortes chaînes, et plus s'il est nécessaire, sont alors passées par-dessous le fond du navire, et attachées aux vis fixés au pont du flottant, on fait alors agir les vis au moyen de roues et de pignons, de manière à resserrer les chaînes, et le bâtiment est graduellement élevé par la translation de la pression sur le flottant. Le poids du navire est alors reparti sur une surface double, ou, s'il est besoin, triple de la capacité de ce corps, et par conséquent le tirant d'eau diminué en proportion. On peut ainsi obtenir qu'un navire tirant 16 pieds d'eau, étant élevé de 9 pieds par les chaînes, fasse plonger le flottant de 3, de sorte que son tirant effectif sera réduit à 10 pieds.

— On vient d'exposer publiquement à Munich une lunette d'approche construite par l'académicien Frauenhoffer, et destinée pour l'université de Dorpat en Russie. Sa longueur est de 13 pieds 4 pouces, ancienne mesure de Paris; le verre objectif a 9 pouces de diamètre; l'effet que produit cette lunette est proportionné à la grandeur de ce verre. MM. les académiciens de Munich prétendent qu'on n'avait pas encore vu de verre fluit ou crown aussi parfait que celui de M. Frauenhoffer, et que nulle part on ne l'a poli avec autant de soin, ni calculé sa convexité avec autant d'exactitude. Cette lunette a plusieurs accessoires: par exemple des pendules, des contre-poids, etc., qui lui donnent un mouvement propre à fixer devant l'observateur l'astre soumis à son observation. L'astronome pour lequel l'empereur de Russie a commandé cet instrument est le célèbre professeur Struve.

— La Gazette d'Augsbourg annonce que la situation du Portugal se complique tous les jours d'avantage. Le parti des absolutistes s'y renforce, ce qui a déterminé le ministère portugais à implorer l'intervention armée de l'Angleterre. On conçoit que l'Angleterre est la seule puissance à laquelle un ministère constitutionnel pût aujourd'hui s'adresser. Il y a bien une autre puissance, encore plus ennemie que l'Angleterre du pouvoir absolu: c'est l'esprit public. Mais quel est le ministère assez bourgeois pour faire alliance avec lui?

— Les journaux de la Westphalie annoncent que l'ophtalmie égyptienne s'est manifestée tout-à-coup dans la caserne de Munster avec une telle violence, que le 2e. bataillon du 8e. régiment d'infanterie est parti, le 11 juillet, pour Telgré. La même maladie règne à Osnabruck.

— Les deux fils du maréchal Ney, lors de leur admission dans l'armée suédoise, ont été désignés de la manière suivante: Joseph Napoléon, prince de la Moscowa, et Louis duc d'Elchingen. C'est au camp de Schoenen qu'ils seront présentés au roi Charles-Jean.

— A un bal donné le 2 juillet à Armars en Angleterre, plusieurs dames se sont distinguées par la richesse de leur parure. La duchesse d'Argyle avait une robe couverte d'une broderie d'or massif; la duchesse de Bedford portait un collier de la valeur de 50,000 guinées; une miss Hope était tellement surchargée de diamans, qu'on en estimait la valeur à la somme de 700,000 livres sterling.

— On dit qu'un Français vient d'établir entre Paris et Londres une diligence en forme de fourgon, qui n'aura d'autre destination que de pourvoir la table des Anglais opulens, des excellens fruits de France, et particulièrement de melons, qui sont toujours très-chers et très-mauvais à Londres.

— On annonce que la représentation du *Bélisaire*, de M. de Jouy, vient d'être autorisée, et que cette tragédie sera jouée au Théâtre-Français d'ici à quelques mois. Talma et mademoiselle Duchesnois y rempliront les principaux rôles.

— Il paraît qu'il va être fait pour l'usage des théâtres royaux et de la chapelle, à Paris, un diapason plus bas. On ne dit pas s'il sera confectionné d'autres instrumens à vent sur ce nouveau ton, ou si les musiques des répertoires seront transposées. Quoiqu'il en soit ce moyen est regardé comme le seul qui puisse conserver les voix des chanteurs.

Il y a déjà long-tems que les artistes de l'académie royale de musique s'étaient plaints de la hauteur du diapason, qui, en effet, depuis l'époque des compositions de Gluck, se trouve, à ce qu'on assure, haussé au moins d'un demi-ton. Le public gagnera aussi à ce procédé quelques cris faux et déchirans de moins.

— Le Journal des Débats parle avec le plus grand éloge de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, de 1304 à 1477, par M. de Barante, pair de France. Le nom de cet écrivain penseur est déjà une imposante garantie du mérite de cet ouvrage, qui offre aux Belges un intérêt particulier.

— M. Gambart, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, vient d'annoncer au bureau des longitudes, que le 27 juillet, il a découvert une très-petite comète dans la constellation d'Hercule; sa position a été déterminée en comparant cet astre à l'étoile Z de cette constellation. Son ascension droite estimée à dix heures du soir, était 17° 36", et sa déclinaison 17° 40' boréale. Sa déclinaison augmente d'environ 1° 12' par jour. Le mouvement en ascension droite n'a pas pu être déterminé. Cette comète est invisible à la simple vue.

DE LA PUBLICITÉ. (1er. article.)

La publicité est le grand moyen de fortune pour les journalistes, et c'est une bonne raison pour qu'on n'en voie aucun en dire du mal tant qu'ils espèrent obtenir ses faveurs. Pour l'écrivain consciencieux, la publicité n'est pas seulement un moyen; elle est le but principal de ses travaux: pénétré de cette maxime, que la diffusion des lumières importe beaucoup plus à un peuple que leur élévation; il aspire moins à créer qu'à faire connaître et utiliser les créations du génie; il est donc tout naturel encore que la publicité trouve des éloges et des encouragemens dans chacune de ses pages.

Quand on parle de la publicité en général, on voit encore des hommes de bonne foi contester une partie de ses avantages, s'exagérer les inconvéniens qui peuvent en résulter et ne manquer pas d'exemples fameux pour soutenir leur opinion. On l'a dit souvent, les différences de sentiment ne naissent guères entre les bons esprits que faute de s'entendre sur le sens des mots qu'ils emploient et nous pensons qu'il en est ainsi de la diversité d'opinion sur la publicité.

La *publicité* est un de ces mots, qui indiquent en quelque sorte leur signification par eux-mêmes et que par cette raison l'on se croit dispensé de définir rigoureusement. C'est pourtant faute de s'en rendre un compte exact que l'on se trompe si souvent sur ses premiers principes.

La publicité est-elle un *droit* ou doit-on l'envisager comme un *devoir*? voilà de ces questions dont la plupart des législateurs semblent n'avoir pas soupçonné l'utilité et qu'ils ont ordinairement résolues par le fait d'une manière contraire à la nature des choses. C'est qu'il en est de cette question comme de beaucoup d'autres sur lesquelles on a raisonné sans remonter à la source, en un mot sans se demander ce qu'elle est en elle-même. Si l'on s'était rendu compte des effets apparens, de l'utilité patente de la publicité, on serait tenté de croire qu'il ne fallait pas une grande perspicacité, pour apercevoir les rapports sous lesquels on doit l'envisager en législation; et que les premiers essais de société civile auraient dû faire voir, ce que les gouvernemens représentatifs ont si bien démontré, que la publicité est une *garantie* et la première de toutes les garanties des droits reconnus par la législation; que comme telle, elle offre les plus précieux avantages, et que hors de là, elle est du moins inutile et ne mérite de fixer l'attention des législateurs qu'autant qu'elle pourrait devenir nuisible.

Les fonctions de la publicité, si je puis m'exprimer ainsi, étant une fois constatées par l'expérience, sa nature de *garantie* étant reconnue la seule digne d'occuper les méditations de ceux qui travaillent aux progrès de la science sociale, il devient beaucoup plus facile de découvrir dans quel sens il faut l'envisager comme un *droit* et quand il faut la prescrire comme un *devoir*?

Lycurgue en fit une *obligation* générale pour les principaux actes de la vie politique et privée, et il est certain que c'était la seule *garantie* possible, je ne dirai pas des droits naturels, puisqu'il les avait blessés presque tous dans ses institutions, mais la seule *garantie* de l'exécution de ses lois. Les gouvernemens despotiques, loin de l'imposer comme un *devoir*, ne l'ont pas même reconnue comme un *droit* ou ne l'ont permise que sous leur bon plaisir. On sent que la *publicité forcée* de Lycurgue n'était pas plus favorable à l'exercice des droits individuels que le secret obligé des gouvernemens despotiques. Lycurgue avait parfaitement compris la nature de la publicité, mais ayant méconnu les droits de l'homme, il en fit une fautive application en la faisant servir de garantie à son gouvernement contre les citoyens, au lieu de l'accorder aux citoyens contre les trahisons de leurs magistrats. Quant aux gouvernemens despotiques, c'est parcequ'ils la comprennent trop bien qu'ils ne peuvent la tolérer sous aucune forme.

Presque tous les gouvernemens modernes qui ont précédé l'établissement des constitutions représentatives ne concevaient guères la publicité que comme un *droit*, mais ils s'en étaient exclusivement réservé l'exercice pour eux-mêmes quand ils trouvaient bon de faire connaître leurs volontés à leurs sujets, et ne la permettaient à ceux-ci qu'avec l'autorisation préalable d'une censure.

C'était précisément l'inverse de ce que doit être la publicité pour atteindre son but, pour être une *garantie*. C'est en effet à tous ceux qui ont des droits à réclamer ou à exercer, c'est-à-dire à tous les citoyens, que la publicité doit être permise comme *droit* complémentaire, mais facultatif. Nous disons que la publicité doit être reconnue comme un *droit* complémentaire qui appartient à tous les citoyens, parce qu'en effet aucun autre *droit* ne peut être *garanti* à personne, si l'on est privé de celui de les exercer ou de les réclamer publiquement et de dénoncer publiquement encore les actes arbitraires dont on prétend être victime, le tout sans avoir besoin d'aucune permission préalable et sous la seule responsabilité envers les citoyens que l'on aurait calomniés, outragés ou scandalisés aux yeux de la loi, en recourant à la publicité lorsqu'elle cessait d'être une *garantie*. On sent que plus cette publicité de

droit est libre, plus il devient facile d'en constater et de réprimer légalement les écarts, ce qui répond aux objections sur les inconvéniens; et que moins elle est soumise à aucune espèce de censure préalable, plus elle devient aussi une garantie puissante pour tous les droits, ce qui la rend si odieuse aux gouvernemens qui ont un autre but que l'utilité générale. Nous avons ajouté que ce *droit* doit être purement facultatif comme tout autre, par cela seul que c'est un *droit* et que chacun est libre de négliger ou de faire valoir ses droits, que Lycurgue avait entièrement perdu de vue.

Mais si la publicité doit être reconnue comme un *droit* commun à tous, pour servir de garantie aux autres droits, elle doit être considérée comme un *devoir* de la part de ceux qui ont des obligations à remplir envers le public, mais dans l'accomplissement de ces obligations seulement, si l'on veut qu'elle ne cesse pas d'être une *garantie*. Refuser aux magistrats la faculté d'user ou de ne pas user de la publicité comme *droit* dans les actes de leur vie privée, ce serait une vexation sans profit pour personne, non moins intolérable que la publicité imposée aux Lacédémoniens par Lycurgue, ou le silence commandé par l'inquisition et les lettres de cachet dans les tems modernes: commandée ou proscrire, la publicité ne serait plus, dans ce cas, une *garantie* des droits; elle en serait la violation et le plus souvent une occasion de scandale funeste aux mœurs. Mais aussi l'on ne peut l'envisager comme un simple *droit* sans courir les mêmes risques, lorsqu'il s'agit non de la vie privée, mais de la vie politique: la considérer comme facultative, lorsqu'il est question de *devoirs* publics, c'est assurer l'impunité aux magistrats prévaricateurs, qui n'y recourent jamais qu'à coup sûr; lors donc qu'un individu est chargé d'une mission quelconque envers la chose publique, toutes les fois qu'il s'agit d'un fonctionnaire, en prenant ce mot dans son acception la plus étendue, la publicité de ses actes et de ses discours, autant qu'ils se rapportent à sa charge, doit être non un *droit*, mais un *devoir*, dans tous les gouvernemens qui ont pour objet, non le bien-être d'une mille ou d'une caste, mais celui de la communauté.

Le simple exposé de ces propositions suffit pour faire voir que la *publicité obligée des charges* est une *garantie* encore plus sûre que la *publicité permise comme droit commun*, et que toutes deux se prêtent des secours mutuels, de telle sorte que l'une ne peut exister pleinement sans l'autre, et que tous les essais que l'on tenterait pour les séparer, produirait, comme ils ont toujours produit, plus de mal que de bien. Tels nous semblent être les principes simples et incontestables qui découlent de la nature de la publicité, et qui doivent servir de base à la solution de toutes les questions qui peuvent naître sur cette matière.

Nous nous occuperons, dans d'autres articles, de la publicité dans ses rapports avec la liberté de la presse, de la publicité des élections et des débats parlementaires; de celle des actes de l'administration, et nous examinerons si ces principes doivent recevoir quelque modification dans l'application.

CHARADE.

Heureux qui mon premier en hiver a goûté!
Redoute de mon tout le geste et le langage.
Naguères mon second a vu la liberté
Passer sur lui comme un orage.

Le mot du dernier logogriphe est *Archet*, où l'on trouve *Arche* et *Arc*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 5 août.

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 1 garçon.

AVIS.

On a l'honneur de porter à la connaissance du public que les immeubles de Monsieur Mathieu-Joseph ANGENOT, situés à Justenville, communes de Theux, ont été, suivant acte avénu devant le soussigné notaire, à Justenville, le 2 août 1824, adjugés comme suit :

1er. Lot à M. Lambert Bosard, au prix de.	23,725 »	fls. des Pays-Bas
2e. Lot à M. Hubert Bouhon.	19,000 »	
3e. Lot à M. J. J. Rigaux.	955 »	
4e. Lot au même.	955 »	
5e. Lot à M. François Massart.	492 50	
6e. Lot à Mde. veuve Lambert Gohy.	583 50	

Conformément aux conditions du cahier des charges, on peut surprendre, jusqu'au 22 août courant inclusivement, en offrant un vingtième en sus et en consignat au notaire 8 pour 100 du montant de chaque adjudication, surenchérisseur pour fournir aux frais, sauf à liquider.

L. DAMSEAUX.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.
Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 30 et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.
On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché aux Bois, et chez tous les directeurs des postes.
Les annonces sont insérées à deux sous par ligne.